



DÉLIBÉRATION

L'an deux mille seize, le premier décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LA FEUILLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur EYMARD Serge, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14
Date de convocation du Conseil Municipal : 24.11.2016

Votants : 14
Présents : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents : Mrs EYMARD Serge, NEUVILLE Guy, LARENA Jean-Jacques, Mmes MATT Jeannine, DUPUY Sandra, Mrs BARIL Daniel,, FRANCY Alain, FEREDY Philippe, Mmes BLONDEL Brigitte, MAYENOBE Valérie, SIKLI Séverine.

Absents: Mmes MONTEIL Catherine, VEYSSET Emilie, Mr BRUGIERE Alain.

Mme BLONDEL Brigitte a été élue secrétaire de séance.

Objet : Tarifs Assainissement au 1^{er} janvier 2017

Le Conseil Municipal décide d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2017, les tarifs suivants en matière d'assainissement :

- Prime fixe par abonné 70 €
- M3 Consommé 1.05 €

Comme par le passé, les relevés seront effectués par VEOLIA EAU avec laquelle a été passée une convention.

Fait et Délibéré en Mairie, les jours, mois et an que-dessus.

Au registre suivent les signatures.

Pour Copie conforme.

Affiché le 01.12.2016

En Mairie, le 01.12.2016

Le Maire

S. EYMARD


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212401798-20161201-52-2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2016

Publication : 02/12/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

